

« L'exhibitionniste, fondamentalement, ne recherche pas le contact. L'exhibition lui suffit. »

Christian MORMONT

2009 Jean-Charles Luperto assumait depuis cette date la présidence du Parlement de la FWB.

Avec Courard, le PS a choisi un remplaçant « rassurant »

Philippe Courard succède à Luperto

C'est Philippe Courard qui va succéder à Luperto à la présidence du Parlement de FWB. Une récompense pour lui, et une façon de rassurer pour le PS.

● **Jean-Christophe HERMINAIRE**

De facto, Jean-Charles Luperto ayant présenté dès lundi sa démission de la présidence du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est la première vice-présidente, la libérale Valérie De Bue qui, dans l'immédiat, montait au perchoir de l'assemblée pour le remplacer.

Mais comme il s'agit d'une élue MR, le Parti socialiste, groupe politique le plus important, était en droit de proposer un parlementaire issu de ses rangs pour reprendre le poste. Les choses sont allées très vite. « Nous donnerons un nom dès que possible », annonçait-on hier au siège du parti. Avant de lâcher en soirée celui de l'heureux élu : Philippe Courard, 48 ans, l'ex-secrétaire d'État à la Famille, aux Personnes handicapées, aux Affaires sociales et à la Politique scientifique. Pas vraiment une surprise !

Il revient maintenant aux dépu-

tés du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à confirmer la désignation. Mais aucun critère

n'étant défini pour présider l'assemblée, si ce n'est celui d'en être membre, il appartenait avant tout aux instances du Parti socialiste d'opter pour le bon profil dans le pot des 35 autres députés socialistes. Il y avait donc du choix.

Un choix rassurant

Le poste aurait pu échoir à un élu namurois, histoire de ne pas modifier les équilibres politiques acquis. Il n'y avait alors que le seul Andennais Vincent Sampoli qui faisait l'affaire. On aurait pu espérer que, dans une réplique « dynamique », le PS ose proposer une de ses étoiles montantes, style Olga Zrihen, Chistie Moreale ou Joëlle Kapompolé. Chez les messieurs : Pierre-Yves Dermagne ou Patrick Prévost.

Question d'image. Il fallait en tout cas que le « profil » soit éloigné de celui de Luperto. Dans ce moment difficile, et même catastrophique, le PS a préféré rassurer. En optant pour Courard, le tranquille Luxembourgeois, déjà appelé à remplacer Isabelle Simonis comme chef de groupe PS au parlement wallon. Un bon et fidèle briscard de la politique. Que l'on récompense du même coup,

après la déception de ne plus être à un poste plus envieux. Ministre.

Il avait été reconduit

Le choix de Jean-Charles Luperto n'avait pas été plus difficile après les dernières élections puisque le bourgmestre de Sambreville avait simplement été reconduit. Il présidait déjà le Parlement de la Fédération wallonie-Bruxelles depuis 2009 quand, fort du premier score namurois au scrutin régional, il avait été appelé à succéder à Jean-François Istasse, devenant ainsi le 20^e président de ce qui s'appelait encore la Communauté française.

Jean-Charles Luperto a démissionné de cette présidence afin d'assurer sa défense « dans la sérénité et compte tenu que les accusations dont je fais l'objet nuisent à l'autorité indispensable au bon fonctionnement des institutions », a-t-il fait savoir par ses avocats.

Il s'est aussi mis en congé de son mandat de bourgmestre de Sambreville, qui sera assuré par un échevin. Mais l'élu socialiste n'abandonne en revanche pas son mandat de député wallon et communautaire, titre qui lui confère une immunité parlementaire qui aura son importance dans la procédure judiciaire à venir. Présumé innocent, non-inculpé et n'ayant même pas été entendu par la Justice, Luperto tenait d'ailleurs à souligner que sa démission n'implique aucune reconnaissance de culpabilité de sa part dans les faits dénoncés. ■

VITE DIT

Nécessaire « La démission représente (pour Jean-Charles Luperto) le meilleur moyen d'assurer sa défense, mais c'était aussi un acte nécessaire pour préserver la crédibilité et l'image de l'institution », estime le député wallon et chef de groupe MR, Pierre-Yves Jeholet. « L'enquête est en cours et la justice doit faire son

travail, il faut aussi respecter la présomption d'innocence », a-t-il rappelé, soulignant quand même que les faits reprochés sont d'une « certaine gravité ».

« Aucun commentaire, laissons la justice faire son travail », commentait-on chez Écolo. Le groupe cdH ne disait pas autre chose.

Serein Le PS, de son côté, a pris « acte de la décision de Jean-Charles Luperto de

démissionner ». « Cette décision personnelle permettra au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Commune de Sambreville de continuer à fonctionner normalement et à Monsieur Luperto d'assurer pleinement sa défense », explique le parti. « Il faut maintenant que l'enquête puisse se poursuivre dans un climat serein. »

Une pratique qui n'est pas exceptionnelle

● Interview : François-Xavier GIOT

Selon les premiers éléments de l'enquête, on reprocherait à Jean-Charles Luperto (qui reste présumé innocent) des faits qui s'apparentent à de l'exhibitionnisme. Une pratique loin d'être anecdotique, à en croire Christian Mormont, psychologue clinique retraité de l'ULg.

Christian Mormont, on évoque des faits de masturbation en public. S'agit-il d'une pratique courante dans notre société ?

Ce n'est pas quelque chose de bien exceptionnel. L'exhibitionnisme est un terme qui relève de la psychologie ou de la psychopathologie, je ne crois pas que ce soit un terme légal. Avoir une activité d'outrage aux mœurs comme ils disent, c'est effectivement commettre des actes que les bonnes mœurs réprouvent en termes de publicité.

Il y a une différence entre le fait d'être vu ayant une activité sexuelle par exemple et l'exhibitionnisme. Vous pouvez faire l'amour à votre copine dans la nature et être vu puis être condamné. Mais ce n'est pas de l'exhibitionnisme au sens psychopathologique.

Qu'est-ce que l'exhibitionnisme alors ?

L'exhibitionnisme, c'est une espèce d'organisation de la sexualité qui est centrée sur le fait que le plaisir est retiré de l'exhibition de son corps, de son sexe en particulier. C'est une espèce de nécessité intérieure, une pulsion, comme la pulsion sexuelle, qui peut exercer un certain caractère contraignant et, comme la sexualité en général, qu'il est assez malaisé de contrôler. Maintenant, les activités sexuelles, dans les toilettes publiques notamment, c'est assez commun et connu.

Considère-t-on l'exhibitionnisme comme une maladie ?

C'est considéré comme une perversion. Les perversions les plus connues sont l'exhibitionnisme, le frotteurisme (se frotter aux autres, dans un bus par exemple), le fétichisme, la zoophilie, etc. C'est un trouble mais pas une maladie.

Est-ce que ça se soigne ?

C'est un problème délicat et difficile à soigner. Ce n'est pas une maladie, donc il n'y a pas de remède. C'est comme si vous étiez hétérosexuel mais qu'on vous demandait de devenir homosexuel. Ce n'est pas évident de changer.

Certains disent que ce n'est pas possible. Certaines personnes ont des tendances de ce genre, parfois plus marquées, des tendances qui ne sont pas toutes acceptables au regard de la loi ou de la société, mais elles arrivent à les gérer pour ne pas les rendre répréhensibles. On peut trouver des substitutions.

Et que recherche l'exhibitionniste ?

L'exhibitionniste, fondamentalement, ne recherche pas le contact. L'exhibition lui suffit. Certains n'aiment d'ailleurs pas le contact du tout. Dans bon nombre de cas, le fait de montrer quelque chose de sexuel n'est pas de l'exhibitionnisme mais vise à susciter le désir de l'autre. Le but est alors d'attirer un partenaire.

Existe-t-il des endroits propices pour exercer ces pratiques ?

Ce sont généralement des endroits où il y a un certain passage, où l'anonymat est assuré, une certaine accessibilité. Certaines aires d'autoroutes sont connues pour le trafic de drogues, les rendez-vous homosexuels, les rendez-vous hétérosexuels ou un peu de tout ça. Ce sont souvent des endroits de passage où on peut se rencontrer, se mettre à l'écart, arriver facilement, s'en aller facilement. ■